

Les infos de la Ville de Seraing

DES MESURES À RESPECTER JUSQU'À LA MI-JANVIER 2021

Le comité de concertation s'est réuni une nouvelle fois le 18 décembre 2020 et en a profité pour faire le point sur certaines décisions:

- Il n'y aura aucun assouplissement des mesures, notamment pour les métiers de contact qui ne pourront pas reprendre leurs activités. Les règles qui sont d'application depuis le 1^{er} décembre 2020 le resteront donc jusqu'à la mi-janvier ;
- Le shopping récréatif n'est toujours pas toléré: les courses se font de manière INDIVIDUELLE et en l'espace de 30 minutes maximum ;

• Le télétravail est plus que jamais obligatoire : les entreprises qui ne respectent pas cette décision s'exposent à des amendes ;

• Même si les voyages sont déconseillés, ils ne sont pas interdits. Toutefois, les voyageurs qui reviendront en Belgique après un séjour en zone rouge de plus de 48 heures devront obligatoirement être mis en quarantaine durant sept jours et ne pourront en sortir qu'après un test négatif. Cette quarantaine ne sera pas obligatoire si le Formulaire de Localisation du Passager du voyageur montre que le risque

de contamination est faible en raison du comportement du voyageur ;

• A partir du 25 décembre 2020, les non-résidents qui souhaiteront se rendre sur le territoire belge devront obligatoirement faire un test au préalable et être en mesure de présenter une attestation de Covid négatif, soit un résultat de test négatif rendu il y a moins de 48 heures ;

• Le ski est interdit en Belgique.

Ces nouvelles règles resteront d'application jusqu'au 15 janvier 2021 et s'ajoutent donc à celles d'ores et déjà

en vigueur. Pour en savoir plus, consultez sans plus attendre notre page spéciale « Covid-19 ».

En parallèle à ces nouvelles règles, la Ville de Seraing vous rappelle également que les consignes d'hygiène personnelle ainsi que les mesures de distanciation sociale restent les meilleures actions que chacun doit respecter. Leur strict respect par tous, des plus jeunes aux plus âgés, est une nécessité pour contrer le virus. Le sens civique de chacun et l'esprit de solidarité envers les plus faibles sont indispensables.

LANCEMENT D'UN APPEL À PROJETS CITOYENS DU PROJET À SERAING

L'AREBS (Association pour le Redéploiement Economique du Bassin Sérésien) lance à travers le financement de la commune de Seraing, avec N-power, un appel à projet Citoyens dès le mois de janvier ! Le But ? Renforcer la cohésion sociale et redynamiser les quartiers de Morchamps et du centre de Seraing. Attention, ne manquez pas la première séance d'information qui aura lieu prochainement lors d'une vidéo conférence avec le logiciel Zoom

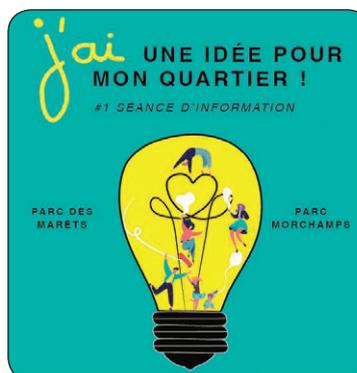
Concrètement, en quoi consiste ce projet ?

Nous avons deux projets pilotes menés à Seraing. Ils viseront, tous deux, la réhabilitation de deux parcs existants, le parc des Marêts et le parc de Morchamps, afin de leur assurer d'une part une maintenance durable et d'autre part, afin de renforcer son rôle en termes d'intégration et de cohésion sociale.

Ces projets seront réalisés dans une démarche d'empowerment, c'est-à-dire de co conception, de co-implémentation et de co-gestion du projet par les citoyens

L'appel à projet

Réaménager un morceau d'espace public ? Créer un potager collectif ? Créer et entretenir une dynamique citoyenne pour améliorer son cadre de vie ? Une autre idée pour répondre aux besoins de votre quartier ? Voilà le contexte général de cet appel. Des projets menés par les citoyens d'un quartier pour les citoyens de ce même quartier afin de répondre à ses enjeux.



Le présent appel à projets vise à développer des projets citoyens qui tenteront de répondre aux défis identifiés au sein des quartiers du Centre et de

Morchamps ; développer la cohésion sociale, l'embellissement et la sécurisation de la ville ou encore l'amélioration de la qualité de vie. Ces projets seront menés par les citoyens pour les citoyens. Ils prendront la forme d'activités, de projets, et/ou d'investissements. Pour ce faire, les candidats disposeront d'un soutien leur permettant de passer de l'idée au dépôt de leur candidature : évaluation de

la pertinence des projets, recherche de partenaires, budgétisation, dimensionnement, etc. Ce soutien sera assuré par l'équipe du projet N-POWER porté par l'AREBS.

Chaque projet pourra émerger à une prime qui couvre 100% des dépenses. Le montant total du projet pourra aller jusqu'à 5.000€ maximum. À cette enveloppe s'ajoute d'autres budgets gérés par la ville et modulables en fonction des projets et des attentes des citoyens. Vous désirez en savoir plus ? Vous avez des idées pour votre quartier ?

AREBS - Rue Cockerill 40/42, 4100 Seraing
 f N-power Seraing • E-mail : N-power Seraing



UN ABATTAGE D'ARBRES DANGEREUX POUR LA SÉCURITÉ DES PASSANTS PRÉVU FIN DÉCEMBRE/DÉBUT JANVIER

Par mesure de précaution (sécurisation de la route de Rotheux) et dans l'objectif de créer une lisière étagée favorable à la biodiversité, le Département de la Nature et des Forêts (DNF) procèdera prochainement à l'abattage des arbres sur une bande de 10 mètres de large parallèlement à cette voirie. Le chantier débutera ainsi fin décembre 2020/début janvier 2021.

Il y a un peu plus d'un an, la Ville de Seraing avait annoncé la décision du DNF d'abattre les arbres dangereux en bordure de voirie dans les bois sérésiens. Cette première partie du chantier avait été réalisée en juillet 2019, du côté droit de la rue de Rotheux, et avait pour objectif premier de sécuriser le périmètre pour éviter tout accident ; à l'image de la route de Hamoir qui avait elle-aussi fait l'objet de travaux de sécurisation.

Ce recul de lisière permettra en outre à moyen terme de reconstituer une lisière étagée favorable à la biodiversité.

En effet, les arbres coupés pouvaient, de par leur instabilité importante, tomber sur la voirie et potentiellement blesser des piétons ou encore des automobilistes.

A l'heure actuelle, le Département de la Nature et des Forêts poursuit bien évidemment le même objectif et informe

que les arbres situés du côté Est de la rue de Rotheux feront prochainement l'objet de travaux d'abattage.

Ceux-ci seront réalisés fin décembre 2020/début janvier 2021 par une société spécialisée.

Une coupe de sécurité qui durera environ deux à trois semaines et qui pourrait entraîner une fermeture de courte durée si la sécurité devait l'imposer.